

Les garanties sont exprimées remboursement Sécurité sociale inclus.  
SS : Sécurité sociale

OCIANE SANTÉ COLLECTIVE Garanties au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	ÉCONOMIQUE		CONFORT		HAUTE PROTECTION	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
<b>HOSPITALISATION</b>						
Honoraires et actes techniques <sup>(1)</sup>	100 % BR	150 % BR	200 % BR	200 % BR	220 % BR	220 % BR
Radiologie <sup>(2)</sup>	100 % BR	100 % BR	120 % BR	125 % BR	150 % BR	150 % BR
Frais de séjour	100 % BR					
Transport sanitaire accepté par la SS	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Forfait journalier hospitalier <sup>(3)</sup>	Frais réels					
Lit d'accompagnant <sup>(4)</sup>	-	10 €/jour	20 €/jour	30 €/jour	40 €/jour	50 €/jour
Chambre particulière avec nuitée <sup>(5)</sup>	-	35 €/jour	55 €/jour	65 €/jour	80 €/jour	90 €/jour
Chambre particulière ambulatoire (sans nuitée) <sup>(5)</sup>	-	10 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour	20 €/jour
Bonus chambre particulière au-delà de 10 jours consécutifs en chambre particulière <sup>(5)</sup>	-	+ 15 €/jour				
<b>SOINS COURANTS</b>						
Honoraires médicaux Généralistes <sup>(2)</sup>	100 % BR	100 % BR	150 % BR	175 % BR	220 % BR	220 % BR
Actes techniques médicaux, honoraires médicaux Spécialistes <sup>(2)</sup>	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR	220 % BR	220 % BR
Honoraires paramédicaux (infirmiers, kinés...)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	150 % BR
Transport sanitaire accepté par la SS	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR
Radiologie <sup>(2)</sup>	100 % BR	100 % BR	120 % BR	125 % BR	150 % BR	150 % BR
Analyses et examens de laboratoire	100 % BR	100 % BR	100 % BR	125 % BR	150 % BR	150 % BR
Médicaments à Service Médical Rendu important et modéré	100 % BR					
Médicaments à Service Médical Rendu faible	15 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Matériel médical (dont orthopédie, petit appareillage, prothèses capillaires, oculaires, mammaires)	100 % BR	100 % BR	150 % BR	150 % BR	175 % BR	175 % BR
<b>OPTIQUE</b>						
Lentilles remboursées ou non remboursées par la SS	100 % BR + 100 €/an	100 % BR + 100 €/an	100 % BR + 130 €/an	100 % BR + 150 €/an	100 % BR + 200 €/an	100 % BR + 250 €/an
Chirurgie corrective de l'œil <sup>(6)</sup>	-	150 €/œil	200 €/œil	250 €/œil	350 €/œil	350 €/œil
<b>PAIRE DE LUNETTES</b>						
<b>Équipement 100% SANTÉ - Classe A <sup>(7)</sup></b>	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL
<b>Équipement à tarif libre - Classe B <sup>(8)</sup> :</b>						
Paire de lunettes (monture + verres simples) jusqu'à 15 ans inclus	100 €	120 €	160 €	180 €	190 €	210 €
Paire de lunettes (monture + verres complexes) jusqu'à 15 ans inclus	200 €	220 €	260 €	320 €	380 €	570 €
Paire de lunettes (monture + verres simples) 16 ans et +	100 €	150 €	210 €	260 €	300 €	400 €
Paire de lunettes (monture + verres complexes) 16 ans et +	200 €	240 €	280 €	360 €	420 €	600 €
Paire de lunettes (monture + verres très complexes) 16 ans et +	300 €	400 €	500 €	600 €	700 €	800 €
<b>DENTAIRE</b>						
<b>SOINS DENTAIRES remboursés par la SS</b>						
Soins dentaires	100 % BR					
Inlay - Onlay	100 €/dent	100 €/dent	125 €/dent	125 €/dent	150 €/dent	150 €/dent
<b>PROTHÈSES DENTAIRES remboursées par la SS</b>						
<b>Prothèses 100% SANTÉ <sup>(9)</sup></b>	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL	REMBOURSEMENT INTEGRAL
<b>Prothèses à tarifs maîtrisés / libres <sup>(10)</sup> :</b>						
Couronne fixe sur dent hors molaire <sup>(11)</sup>	150 €/dent	220 €/dent	335 €/dent	385 €/dent	485 €/dent	615 €/dent
Couronne fixe sur molaire <sup>(11)</sup>	150 €/dent	155 €/dent	225 €/dent	285 €/dent	385 €/dent	535 €/dent
Inlay-core	115 €/dent	135 €/dent	160 €/dent	180 €/dent	225 €/dent	270 €/dent
Couronne transitoire	60 €/dent	60 €/dent	100 €/dent	100 €/dent	100 €/dent	100 €/dent
Autres actes prothétiques	125 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	450 % BR	550 % BR
<b>AUTRES ACTES DENTAIRES</b>						
Parodontie - endodontie et prothèses non remboursées par la SS <sup>(12)</sup>	-	-	200 €/an	350 €/an	550 €/an	650 €/an
Implant dentaire (racine)	-	-	350 €/an	400 €/an	500 €/an	700 €/an
Orthodontie remboursée par la SS	245 €/semestre	295 €/semestre	395 €/semestre	495 €/semestre	545 €/semestre	595 €/semestre
Orthodontie non remboursée par la SS	-	-	150 €/semestre	200 €/semestre	250 €/semestre	300 €/semestre
<b>AIDES AUDITIVES <sup>(13)</sup></b>						
<b>Équipement Classe I :</b>						
Aide auditive jusqu'à 20 ans (tous les 4 ans)	1 400 €/oreille					
Aide auditive 21 ans et plus (tous les 4 ans)	350 €/oreille	530 €/oreille	630 €/oreille	830 €/oreille	1 030 €/oreille	1 100 €/oreille
<b>Équipement Classe II :</b>						
Aide auditive jusqu'à 20 ans (tous les 4 ans)	1 400 €/oreille	1 600 €/oreille	1 700 €/oreille	1 700 €/oreille	1 700 €/oreille	1 700 €/oreille
Aide auditive 21 ans et plus (tous les 4 ans)	350 €/oreille	530 €/oreille	630 €/oreille	830 €/oreille	1 030 €/oreille	1 230 €/oreille

Les garanties sont exprimées remboursement Sécurité sociale inclus.  
SS : Sécurité sociale

OCIANE SANTÉ COLLECTIVE Garanties au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	ÉCONOMIQUE		CONFORT		HAUTE PROTECTION	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
<b>PRÉVENTION ET MÉDECINES DOUCES</b>						
Vaccins non remboursés par la SS	-	40 €/an	40 €/an	40 €/an	40 €/an	40 €/an
Contraceptifs non remboursés par la SS	-	40 €/an	40 €/an	40 €/an	40 €/an	40 €/an
Sevrage tabagique <sup>(14)</sup>	-	90 €/an	90 €/an	90 €/an	90 €/an	90 €/an
Ostéopathie, chiropraxie, hypnose, naturopathie, acupuncture, sophrologie, microkinésithérapie, réflexologie plantaire, étiopathie <sup>(15)</sup>	-	30 €/séance	30 €/séance	40 €/séance	45 €/séance	45 €/séance
Podologie <sup>(16)</sup>	-	26 €/an	26 €/an	26 €/an	26 €/an	26 €/an
Diététiciens et psychologues <sup>(17)</sup>	-	30 €/séance	30 €/séance	40 €/séance	45 €/séance	45 €/séance
Santé et développement de l'enfant de moins de 16 ans <sup>(18)</sup>	-	70 €/an	70 €/an	70 €/an	70 €/an	70 €/an
<b>Plafond global pour les dépenses Prévention et Médecines Douces :</b>	-	<b>150 €/an</b>	<b>200 €/an</b>	<b>250 €/an</b>	<b>300 €/an</b>	<b>350 €/an</b>
<b>PROTECTION « GROS PÉPIN »</b>						
Prothèses externes (capillaires, oculaires, mammaires) prises en charge par la SS	-	150 €/acte	150 €/acte	150 €/acte	150 €/acte	150 €/acte
Actes de chirurgie plastique réparatrice pris en charge par la SS <sup>(19)</sup>	-	200 €/an	400 €/an	600 €/an	1 000 €/an	1 500 €/an
Suivi psychologique prescrit en cas d'Affection Longue Durée	-	30 €/an	50 €/an	100 €/an	150 €/an	200 €/an
<b>Plafond global pour les dépenses Protection « Gros pépin » :</b>	-	<b>350 €/an</b>	<b>800 €/an</b>	<b>1 200 €/an</b>	<b>1 600 €/an</b>	<b>2 000 €/an</b>
<b>PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>						
Assistance Matmut	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Prime d'inscription naissance ou adoption <sup>(20)</sup>	-	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €
Cure thermale acceptée par la Sécurité Sociale <sup>(21)</sup>	-	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR

#### COACHING EN LIGNE

Des programmes de coaching e-santé basés sur les thérapies comportementales et cognitives et traitant les thématiques du surpoids, de la sédentarité, de l'insomnie et du stress.

#### TÉLÉCONSULTATION

Un service de téléconsultation gratuite avec lequel il est possible de contacter directement un médecin 24 h/24 et 7 j/7.

#### GARANTIE JURIDIQUE

Une garantie juridique composée d'une assistance et d'une protection juridique santé.

#### DEUXIEMEAVIS.FR

Pour prendre une décision éclairée en cas de problème de santé sérieux ou de situation médicale complexe.

#### FORMATION 1ERS SECOURS

Une application ludo-éducative accessible sur ordinateur et smartphone qui permet d'apprendre ou de réapprendre à son rythme et selon ses disponibilités l'ensemble de la partie théorique liée à la formation aux premiers secours, de manière ludique.

#### E-SERVICES

Les e-services simples, pratiques et gratuits depuis votre Espace Personnel et sur téléphone mobile avec l'application Ma Matmut : visualisation de garanties, relevés de prestations, dépôt en ligne des justificatifs.

#### RÉSEAUX DE SOINS

Un réseau d'audioprothésistes et d'opticiens proposant des tarifs préférentiels et des engagements de qualité. Optistya se décline sur internet avec « e-Optistya », le premier réseau mutualiste d'optique en ligne.

## RENOIS OCIANE SANTE COLLECTIVE

(1) Actes de Chirurgie (ADC), d'Anesthésie (ADA), d'Obstétrique (ACO), d'Échographie (ADE) et Actes Techniques Médicaux (ATM). Y compris la participation forfaitaire pour les actes coûteux. Hospitalisation à l'étranger : voir Conditions Générales de la garantie Assistance Matmut.

Pour les niveaux 2 à 6, le taux de prise en charge indiqué s'applique aux actes et soins réalisés par des médecins ayant adhéré à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO). En cas de dépassements d'honoraires, ce taux est minoré de 20 % pour les médecins non adhérents et notre participation sur les dépassements d'honoraires ne peut excéder 100% du tarif de la Sécurité sociale.

(2) Y compris la participation forfaitaire pour les actes coûteux. Hors parcours de soins coordonnés, la prise en charge est limitée à 100 % de la base de remboursement hors majoration du ticket modérateur appliquée par la Sécurité sociale. Pour les niveaux 3 à 6, le taux de prise en charge indiqué s'applique aux actes et soins réalisés par des médecins ayant adhéré à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO). En cas de dépassements d'honoraires, ce taux est minoré de 20 % pour les médecins non adhérents et notre participation sur les dépassements d'honoraires ne peut excéder 100% du tarif de la Sécurité sociale.

(3) Forfait journalier hospitalier : 20 €/jour sauf psychiatrie (15 €/jour), durée illimitée. MAS et EPHAD non pris en charge.

(4) Dans le cadre d'une hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans.

(5) La prise en charge de la chambre particulière est limitée à 30 jours par an en convalescence, rééducation et psychiatrie.

Ociane prend en charge la chambre particulière ambulatoire (sans nuitée) dans le cadre d'une hospitalisation incluant obligatoirement un Acte de Chirurgie (ADC) ou un Acte Technique Médical (ATM) et un Acte d'Anesthésie (ADA).

(6) Chirurgie au laser non remboursée par la Sécurité sociale, implant ou lentille intraoculaire.

(7) **Équipement relevant du 100% SANTÉ (verres et monture de classe A) sans reste à charge** : les montures de classe A doivent respecter les normes européennes avec un prix inférieur ou égal à 30€. Les verres de classe A doivent répondre à des critères fixés réglementairement : verres traitant l'ensemble des troubles visuels, amincis en fonction du trouble, durcis pour éviter les rayures, traités anti-reflets. Leurs prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(8) **Équipement à tarif libre (verres et monture de classe B)** : le professionnel de santé est libre de fixer les prix de ces équipements.

Forfait pour une paire de lunettes (1 monture + 2 verres) incluant le remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des montants suivants :

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
<b>Lunettes adulte (16 ans et +)</b>						
Monture	40 €	60 €	80 €	100 €	100 €	100 €
Verre simple	30 €/verre	45 €/verre	65 €/verre	80 €/verre	100 €/verre	150 €/verre
Verre complexe	80 €/verre	90 €/verre	100 €/verre	130 €/verre	160 €/verre	250 €/verre
Verre très complexe	130 €/verre	170 €/verre	210 €/verre	250 €/verre	300 €/verre	350 €/verre
<b>Lunettes enfant (-16 ans)</b>						
Monture	40 €	40 €	60 €	60 €	60 €	70 €
Verre simple	30 €/verre	40 €/verre	50 €/verre	60 €/verre	65 €/verre	70 €/verre
Verre complexe	80 €/verre	90 €/verre	100 €/verre	130 €/verre	160 €/verre	250 €/verre

Forfait versé dans la limite d'une paire de lunettes tous les 24 mois à partir de la date d'achat ou tous les 12 mois en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article R 871-2 du Code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.

**Suppléments et prestations optiques** (adaptation de la correction visuelle, appairage de verres d'indice de réfraction différents, supplément pour verres avec filtre), autres suppléments (prisme, système antiptosis, verres iséiconiques) remboursés par la SS : prise en charge dans la limite du Prix Limite de Vente pour la classe A (ou prise en charge à 100% BR lorsqu'il n'existe pas de PLV) et à 100% BR dans le cadre des verres de la classe B.

(9) **Prothèses relevant du 100% SANTÉ sans reste à charge** : couronne et bridge métalliques (toutes dents), couronne céramique zircon (dents hors molaires), couronne céramométallique et céramique - hors zircon - (incisives, canines et 1ères prémolaires), bridge céramométallique (incisives), couronne mobile à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Leurs prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(10) Les prix des prothèses à tarifs maîtrisés sont plafonnés aux Prix Limites de Vente fixés réglementairement.

(11) Sont considérées comme hors molaires : les incisives, les canines, les prémolaires. Sont considérées comme molaires : les premières, deuxièmes et troisièmes molaires.

(12) Prothèses dentaires de la nomenclature CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux) non remboursées par la Sécurité sociale.

(13) **Aides auditives** : entretien (y compris le changement des piles), réglages, réparation prothèses auditives réalisés par l'audioprothésiste : 100 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale.

A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2021	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
<b>Équipement 100% santé - Classe I</b>	REMBOURSEMENT INTEGRAL					
<b>Équipement Classe II :</b>						
Aide auditive jusqu'à 20 ans (tous les 4 ans)	1400 €/oreille	1600 €/oreille	1700 €/oreille	1700 €/oreille	1700 €/oreille	1700 €/oreille
Aide auditive 21 ans et plus (tous les 4 ans)	400 €/oreille	560 €/oreille	660 €/oreille	860 €/oreille	1060 €/oreille	1260 €/oreille

(14) Substituts nicotiniques (patchs, gommages à mâcher ou produits pharmaceutiques remboursables par la Sécurité sociale, consultations d'acupuncture, auriculothérapie, hypnose).

(15) Forfait valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale et chez les praticiens diplômés. Dans la limite de 3 séances par an.

(16) Soins chez un praticien diplômé d'État (DE).

(17) Soins chez un praticien diplômé de psychologie ou diplômé de diététique. Dans la limite de 3 séances par an.

(18) Pharmacie prescrite non remboursée (homéopathie) - Consultations d'ergothérapeutes et de psychomotriciens - Dépistage des troubles du développement (visuel et auditif pour les moins de 3 ans), de l'apprentissage (vue, audition, dyslexie, dyscalculie) ou du comportement (troubles alimentaires, relationnels) - Bilans allergiques (tests cutanés).

(19) Ce forfait s'ajoute à la prise en charge des honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste lors de l'intervention chirurgicale.

Le forfait s'applique aux actes réalisés par des médecins ayant adhéré à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO).

Pour les médecins non adhérents, notre participation totale sur les dépassements d'honoraires ne peut excéder 100% du tarif de la Sécurité sociale.

(20) Prime par enfant inscrit dans les 3 mois de sa naissance ou de son adoption, sous réserve que l'un de ses parents soit adhérent à la garantie à la date de naissance ou d'adoption.

(21) La garantie prend en charge les frais liés à des cures thermales donnant lieu à un forfait de surveillance médicale versé par l'Assurance maladie.

**Sauf spécifications contraires les forfaits sont versés par année civile dans la limite de la dépense, sur présentation de la facture nominative acquittée et détaillée par acte. Les garanties sont exprimées remboursement Sécurité sociale inclus. Ces garanties sont conformes à la législation en vigueur sur le contrat responsable.**

**Seuls sont pris en charge les soins, actes médicaux ou hospitalisations réalisés après la date d'effet de l'adhésion ou de modification de garantie.**

**Assureur de la garantie santé** : Mutuelle OCIANE - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. N°SIREN 434 243 085. Siège social : 35 rue Claude Bonnier - 33054 Bordeaux Cedex.

**Matmut** : Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville - 76100 Rouen. Les statuts d'Ociane et de la Notice d'information Ociane Santé Collective sont disponibles sur matmut.fr.

La garantie **Assistance** est assurée par la Matmut, Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen et réalisée par IMA GIE.

**Optistya, e-Optistya / Audistya** : Services mis en œuvre par Egresseaux, SAS unipersonnelle au capital social de 50 000 € - 808 130 140 RCS Paris - Siège social : 3 square Max Hymans - 75748 Paris Cedex 15.

**Salvum** : Formation en ligne de securisisme. Décision d'Agrément N° PSC1 - 1711 A90 du 22 novembre 2017 - Ministère de l'Intérieur - SAS au capital social de 310 420 € - 801 777 541 RCS Meaux - Siège social : 1 avenue Christian Doppler - 77700 Serris

**Medaviz** : Service mis en œuvre par PODALIRE, SAS au capital de 67 840 €. Siège social : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris - 807 414 024 RCS Paris. Le service doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable.

**Deuxiemeavis.fr** : La plateforme web www.deuxiemeavis.fr est éditée par la société CARIANS, Société par Actions simplifiée au capital social de 109 230 € - 803 657 717 RCS Paris

Siège social : c/o Paris Santé Cochin - 29 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris

Coaching santé délivré par **MetaCoaching** : SAS au capital social de 383 299 € - 513 782 003 RCS Paris - Siège social : 65 rue Saint Charles - 75015 Paris

**Matmut Protection Juridique** : Prestation réalisée par Matmut Protection juridique, Société du Groupe MATMUT, SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS ROUEN. Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège Social : 66 Rue de Sotteville 76100 ROUEN

*Document non contractuel. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies au contrat.*